



**Conseil national
de l'information statistique**

**Réunion de la Commission Territoires
22 novembre 2012**

SYNTHESE

La Commission Territoires s'est déroulée le 22 novembre 2012 sous la présidence de Jean-Marie Vanlerenberghe.

Elle a tout d'abord examiné les programmes de travail 2013 des services statistiques publics relevant de sa compétence et a pu constater leur investissement important, notamment en matière de mise à disposition de données carroyées.

En matière de statistiques pour étudier l'occupation du sol, un rappel des préconisations du rapport « Cuillier » du Cnis a été fait. Ceci a introduit différentes interventions sur les attentes des acteurs locaux, et les différentes méthodes actuelles pour mesurer et qualifier l'artificialisation des sols. La Commission a salué les progrès effectués quant à la précision des données maintenant diffusées tout en insistant sur la nécessité que l'information soit davantage centralisée et que les conditions d'accès soient plus claires et équitables. La nécessité de disposer des données de transactions foncières s'est révélée plus prégnante encore et la Commission a souhaité que s'instaure dans ce sens le dialogue avec la DGFip.

Concernant les statistiques dans les DOM, l'inspection générale de l'Insee a présenté les objectifs de sa mission en cours.

La réunion, présidée par Jean-Marie Vanlerenberghe, a débuté par la présentation des grandes lignes du programme de travail 2013 de la statistique publique en matière de données locales, par Sylvie Marchand et Brigitte Belloc

Les « bassins de vie » seront prochainement mis à disposition par l'Insee. L'Insee travaille par ailleurs en étroite collaboration avec l'ensemble des services statistiques. Ainsi, se poursuivront avec le SGCIV¹, les travaux de rénovation de la géographie prioritaire, avec la Drees², la mise à jour des indicateurs sociaux départementaux ; avec le SOeS³, la mise à disposition des indicateurs territoriaux de développement durable ; avec les partenaires régionaux, la réingénierie des enquêtes de fréquentation hôtelière. Avec la Datar⁴, seront poursuivis les efforts quant à l'amélioration des données disponibles dans le domaine du transfrontalier et des cartographies associées.

L'Insee continuera également d'enrichir la base permanente des équipements et prévoit des tests sur le projet FiLoSoFi⁵ pour disposer de l'ensemble des revenus des ménages à un niveau géographique finement localisé en 2014.

La réédition de l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS) portera sur les données 2012. L'enquête logement 2013 se déroulera par ailleurs avec extensions sur 5 régions.

¹ SGCIV : Secrétariat général du Comité interministériel des villes

² Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - Ministère des affaires sociales et de la santé

³ SOeS : Service de l'observation et des statistiques - Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

⁴ Datar : Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

⁵ Filosofi : fichier Localisé Social et Fiscal

Plusieurs services statistiques poursuivent le géoréférencement des données mises à disposition et travaillent à la production de nouveaux indicateurs locaux : indicateurs de pauvreté déclinaison d'indicateurs de sortants précoces du système éducatif par académie ...

Dominique Bonnans souligne le vif intérêt de la Datar pour les résultats de l'enquête Logement et ses extensions régionales car les besoins en matière d'information sur la qualité de l'habitat, à un niveau local fin, sont importants.

Le représentant de la CGT a manifesté une insatisfaction, notamment sur le manque de visibilité transversale des points de vue exprimés dans les autres commissions du Cnis sur la statistique territoriale. Le Président de la Commission rappelle que la Commission Territoires s'ouvre volontiers au traitement de sujets transversaux par l'organisation d'intercommission -récemment avec la Commission Environnement et développement durable-.

En ouverture du thème du jour portant sur l'occupation de l'espace, David Pagnier, représentant de la fédération nationale des Scot⁶, en rappelle les missions. Il insiste sur la diversité des acteurs élaborant ce document d'urbanisme : alors que le contenu doit être le même, les moyens techniques et financiers ne le sont pas. Si pour l'élaboration des Scot des progrès importants sont à noter grâce à la mise à disposition d'informations statistiques -Directive Inspire : accès aux données et publication de l'Insee et au référentiel Grand territoire de l'IGN⁷- il demeure donc quelques difficultés à souligner :

- l'accès gratuit aux données mises à disposition par l'IGN auprès de syndicats mixtes qui peinent à faire reconnaître leur caractère public ;
- l'accès aux données foncières détenues par la DGFIP, pour lesquelles les conditions diffèrent d'un territoire à l'autre (tarification, délais...) ;
- l'éparpillement de l'information nécessaire à l'élaboration d'un Scot, entre différents organismes, différents supports informatiques...
- le manque de données locales -sur les transports- que le nouveau recensement général de la population pourrait pallier.

David Pagnier conclut sur la nécessité d'une méthodologie claire pour le suivi, notamment statistique d'un Scot, à partir d'une trame simple et souple déterminée par les services de l'État : le président de la commission abonde dans ce sens, précisant qu'au 1^{er} janvier 2017, le Scot sera opposable à toutes les opérations d'urbanisme et d'aménagement d'une commune.

Patrice de Laurens, de la Draaf⁸ Provence-Alpes-Côte-d'Azur, rappelle que l'artificialisation des terres, sous la pression urbaine, au détriment de l'agriculture, est un processus constaté et irréversible pour la surface agricole perdue. L'exemple de la région Paca illustre ce propos : en 10 ans 12 % de la surface agricole disparue, pour 3 % au niveau national. L'exercice -coûteux- effectué dans cette région par la DDTM⁹ met en lumière l'absence d'outils partagés -telle une banque de données géolocalisées- sur l'évaluation et le suivi de la consommation des terres agricoles, tandis que des banques de données comme Corine Land Cover, les fichiers Majic ou le recensement général de l'agriculture demeurent difficilement utilisables. Michel David, du SOeS, précise que fin 2013, seront disponibles les données de Corine Land Cover portant sur 2012, accompagnées de résultats sur les couches haute résolution sur cinq thèmes dont l'artificialisation.

Brigitte Baccaïni, membre d'un groupe de travail présidé par Francis Cuillier en 2009, rappelle les préconisations contenues dans le rapport émis alors sur l'occupation des sols, à savoir le développement d'outils permettant d'observer et de caractériser l'évolution de l'artificialisation des sols agricoles ou naturels à un niveau fin, et de disposer d'une vision prospective de cette évolution. Elle rappelle qu'il était également recommandé une mise en relation des sources diverses dans un référentiel unique.

L'artificialisation des espaces agricoles et naturels est devenu un sujet central à la suite de Conférence environnementale, indique Pierre Miquel du METL¹⁰, et des mesures législatives ont été prises dans ce sens : outre les impératifs édictés par la loi Grenelle II qui impose, à l'horizon de 2016, dans tous les documents d'urbanisme de nouvelles dispositions en matière de mesure de la consommation d'espace et d'objectifs chiffrés de cette consommation, le ministère a engagé un travail important à partir de l'acquisition

⁶ Schémas de cohérence territoriale

⁷ IGN : Institut national de l'information géographique et forestière

⁸ Draaf : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

⁹ DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer

¹⁰ METL : Ministère de l'équipement, des transports et du logement

des fichiers fonciers. Une synergie s'instaure peu à peu entre les acteurs au niveau départemental et régional avec l'appui de réseau scientifique et technique pour une utilisation optimale de ces fichiers et ainsi développer un rôle de conseil auprès des élus élaborant les Scot. En parallèle se déroulent des formations sur l'étalement urbain et l'application des lois Grenelle. Pierre Miquel estime que ces démarches devraient permettre de définir des éléments de cadrage propres au suivi des Scot comme demandait précédemment par la fédération nationale des Scots.

Actuellement un groupe de travail « Mesure de la consommation d'espaces à partir des fichiers fonciers » travaille à répondre aux préconisations du rapport Cuillier et à établir une normalisation des méthodes. Emmanuel Dupland, du Cete¹¹ de l'Ouest, explique que cette exploitation des fichiers, à l'exemple des travaux de la Dreal¹² de Lorraine, permet une meilleure visibilité des artificialisations par le bâti. Mais demeurent des limites à cet exercice en l'absence, dans ces fichiers, de mentions concernant les démolitions et les reconstructions. Le travail en mono source s'avère donc insuffisant et le rapport diffusé en juin 2013 précisera les compléments nécessaires.

Les méthodes utilisées pour quantifier l'évolution du foncier agricole présentées par Hélène Michaux de la Draaf Rhône-Alpes, s'appuient sur deux projets :

- le traitement d'images satellitaires pour obtenir en 2014 une photographie précise du niveau régional au niveau communal ;
- l'estimation des pertes de foncier agricole vers l'artificialisation qui permet des résultats rapides et cohérents du niveau régional au niveau communal. Cette seconde méthode compile différentes sources en procédant par couches successives d'informations et en examinant les différentiels au fur et à mesure des extractions des fichiers utilisés.

Il ressort de ces présentations, et des débats qui en découlent, la nécessité de mettre à disposition -dans des conditions homogènes (délais, tarification, accompagnement...) pour tous les acteurs- une information claire et centralisée pour étudier l'occupation du sol et effectuer son suivi à différentes échelles géographiques et dans toutes ses dimensions.

En fin de séance, Jean-Pierre Le Gléau et Philippe Domergue -inspection générale de l'Insee-, ont fait une présentation de leur mission en cours sur les départements ultra-marins. Conscient de la spécificité géographique, économique et sociale de ces départements, l'Insee les a intégrés tant dans ses travaux qu'à travers l'extension de ses enquêtes. Des rapports anciens sur les statistiques dans les DOM et les évolutions tant statistiques qu'institutionnelles -départementalisation de Mayotte- sont à l'origine de cette mission d'expertise. La Commission a souhaité la possibilité d'étendre la réflexion aux COM et à l'ensemble du SSP, et qu'un nouvel état des lieux soit effectué régulièrement sur les statistiques d'outre-mer.

¹¹ Cete : Centre d'études techniques de l'équipement

¹² Dreal : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement